



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

Le rendez-vous des élus

COUR DES COMPTES

Les conséquences de la baisse de la natalité sur les finances publiques

La Cour des comptes a publié un rapport sur les conséquences des évolutions démographiques sur les finances publiques.

Selon les magistrats, faute de mesures forcément impopulaires, le vieillissement de la population devrait brutalement aggraver le déficit public dans les années à venir.

En mai 2025, pour la première fois, il a été constaté que le nombre de décès sur les douze derniers mois a été plus important que le nombre de naissances : la population française, hors immigration, a donc diminué, deux ans plus tôt que les projections l'envisageaient. Le vieillissement de la population et la diminution de la natalité sont bien documentés depuis plusieurs années, même si cette dernière accélère notamment ces dernières années, en particulier parce que le dérèglement climatique et les menaces de guerre dissuadent un nombre croissant de jeunes couples à faire des enfants. Mais c'est sous l'angle spécifique des conséquences de cette situation sur les finances publiques que s'est penchée la Cour des comptes.

Effets délétères

Les magistrats financiers font ce constat : le seuil de fécondité, aujourd'hui à 1,62 enfant par femme, plaçant la France « sous le seuil de renouvellement des générations ». Par ailleurs l'arrivée à l'âge de la retraite des « baby-boomers » et l'allongement de l'espérance de vie font grimper de façon mécanique la part des séniors dans la population. Les plus de 65 ans représentent déjà 21,8 % de la population aujourd'hui (contre 16 % en 2005), et elle pourrait grimper à 30 % en 2070 sur la base des taux de fécondité actuels.

Cette situation a et aura de multiples conséquences économiques, avec un poids accru de la part de non-actifs dans la société. Le premier impact, explique la Cour, se fera sentir sur la croissance : diminution de l'offre de travail, baisse de la productivité du fait du vieillissement de la main-d'œuvre, et baisse de la consommation, parce que les séniors épargnent davantage que les plus jeunes. Le deuxième impact concerne les finances publiques : une moindre population active implique moins de rentrées de cotisations sociales.

Les recettes fiscales seront également touchées : en effet, « les différentes tranches d'âge ne contribuent pas de manière identique aux financements publics » et contribuent de façon différenciée aux comptes publics. Les plus jeunes financent « principalement la protection sociale », via le paiement des cotisations salariales, tandis que les retraités « contribuent davantage aux recettes de l'État (impôt sur le revenu) et des collectivités territoriales (taxe foncière) ».

La Cour ne croit pas que l'immigration va constituer un réel « facteur d'ajustement » face à cette « érosion attendue des finances publiques », car la contribution de l'immigration aux finances publiques est, au mieux,

« neutre », du fait d'une « intégration incomplète sur le marché du travail ». Par ailleurs, le pays se dirige vers une « déformation de la structure des dépenses publiques », avec une explosion des dépenses liées à la santé et à la dépendance, tandis que – baisse de la natalité oblige – les dépenses d'éducation et de politique familiale devraient décroître.

Mais tous ces facteurs cumulés risquent d'aboutir à un profond « décalage entre recettes et dépenses » : selon les projections de la Cour des comptes, le ratio « normal » des dépenses publiques pourrait atteindre, en 2070, 60,8 % du PIB, soit ce qu'il était au pire moment de la crise du covid-19.

Des « leviers » impopulaires

Seul point encourageant, selon la Cour des comptes : ces évolutions seront relativement lentes, ce qui laisse le temps à une « adaptation ». À condition, selon les magistrats financiers, que les pouvoirs publics prennent conscience du problème, ce qui semble ne pas être le cas aujourd'hui, estime la Cour, qui déplore « une faible appropriation » de ces enjeux du côté des gouvernements et du législateur.

Le problème est que les solutions (les « leviers ») évoquées par la Cour des comptes ne risquent pas de rencontrer la popularité, ce qui peut expliquer pourquoi les gouvernements ne sont pas trop pressés de s'en saisir. Pêle-mêle, les magistrats évoquent, pour « amortir » les effets du vieillissement et ses conséquences délétères, « la fluidification du marché du travail, l'augmentation du taux d'emploi des personnes âgées, l'amélioration de la productivité, la hausse du temps de travail... ». La Cour évoque même, en filigrane, la possibilité de repousser l'âge de la retraite à 70 ans. Elle juge que la période d'après 60 ans devra, de plus en plus, être reconnue « comme un temps d'activité et de contribution économique ».

En conclusion, les magistrats financiers pointent un certain nombre de lacunes dans le traitement actuel de ces questions par les pouvoirs publics, qui « ne sont pas organisés pour traiter de façon globale la question démographique » et « ne disposent pas d'outils d'observation et de mesure à la hauteur des défis ».

Franck Lemarc

(Source : Maire info)

SCI LA SARRAZINE

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 298 RUE DES CHAMPS DES CONTOURS, 39210 DOMBLANS 830 130 274 R.C.S. LONS-LE-SAUNIER

Modification du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 30 octobre 2025 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 239 010,00 euros par compensation avec des créances illiquides et exigibles sur la Société. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à 1 000 euros. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 240 010,00 euros. Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de LONS-LE-SAUNIER.

INSERTION

Suivant acte reçu par Me Franck ARMAND, Notaire à ARBOIS (39600), 2 rue de l'Industrie, le 11 décembre 2025. La Société dénommée LE FARAMAND PERECOTTE, dont le siège est à ROUHE (25440) 3 chemin des Vignes, identifiée au SIREN sous le numéro 819617119 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BE-SANCION.

A cédé à la Société dénommée GENE-ROSITE ET GOURMANDISES, dont le siège est à ARBOIS (39600) 40 place Faramand, identifiée au SIREN sous le numéro 994132157 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER.

Un fonds de commerce de RESTAURANT BAR SANS ALCOOL sis à ARBOIS (39600), 40 place Faramand, connu sous le nom commercial LE FARAMAND PERECOTTE. Prix principal de 35 000,00 € s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 30 000,00 €
- au matériel pour 5 000,00 €.

Transfert de propriété et entrée en jouissance : jour de la signature de l'acte. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la présente insertion et de la publication de la cession au BODACC, en l'Office de Me Franck ARMAND, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

Par acte authentique, reçu par Me Marie DESPLANCHES, Notaire à COUSANCE (39), en date du 04/12/2025 il a été constitué une SCI dénommée : MAMIE

Siège social : 12 rue de Bonnville 39190 BEAUFORT Capital : 200000€ Objet social : L'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers. Gérance: M JACQUET Alain, Roland demeurant 6 chemin de Moyemont 88220 RAON-AUX-BOIS Cession de parts sociales : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la SOCIETE qu'avec le consentement des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision ordinaire. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LONS-LE-SAUNIER.

En instance de divorce de Monsieur David Raymond Robert GIRÉ, 2) Monsieur Cyrille Paul Charles NICOD, demeurant à MOIRANS-EN-MONTAGNE (39260), 8 rue Epiphane, Né à SAINT-CLAUDE (39200), le 30 janvier 1975.

Divorcé de Madame Sandrine GAMONET, suivant jugement rendu par le Tribunal Judiciaire (Tribunal de grande instance) de LONS LE SAUNIER le 26 janvier 2016, et non remarié. APPORTS EN NUMERAIRES :

Madame Isabelle BORGEY fait apport à la SOCIETE en numéraire d'une somme de DEUX CENTS EUROS (200,00 €)

Monsieur Cyrille NICOD fait apport à la SOCIETE, en numéraire d'une somme de DEUX CENTS EUROS (200,00 €)

GERANCE :

1) Madame Isabelle Carole BORGEY, demeurant à CHARCHILLA (39260), 1, rue de la Poste,

Née à SAINT-CLAUDE (39200), le 26 février 1973.

En instance de divorce de Monsieur David Raymond Robert GIRÉ,

2) Monsieur Cyrille Paul Charles NICOD, demeurant à MOIRANS-EN-MONTAGNE (39260), 8 rue Epiphane,

Né à SAINT-CLAUDE (39200), le 30 janvier 1975.

Divorcé de Madame Sandrine GAMONET, suivant jugement rendu par le Tribunal Judiciaire (Tribunal de grande instance) de LONS LE SAUNIER le 26 janvier 2016, et non remarié.

CESSION DE PARTS :

Les parts sociales sont librement cessibles ou transmissibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de l'unanimité des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant à l'unanimité.

AGRI CONSEIL 39

EXPLOITATION AGRICOLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE LA MAISON DU BOIS

Siège social : 39300 MONNET-LA-VILLE
Société civile au capital social de 200 000 €
R.C.S. Lons-Le-Saunier n° 491 839 239

Par décision du 10-12-2025, les associés ont accepté la démission des fonctions de cogérante présentée par Mme COULOMBE Valérie à compter du 31-12-2025. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de Lons-Le-Saunier.

Pour avis,
la gérance.

LAURETTE COIFFURE

Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros
Siège social : 8, Rue Delezy 39150 ST LAURENT EN GRANDVAUX
792241598 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 01.12.2025, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis
La Gérance

JURISNOTAIRES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Delphine KLEIN-MAIRE, notaire à LONS LE SAUNIER, 13, rue Louis Rousseau, le 9 décembre 2025, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : « ISACYRIL ».

FORME : Société civile immobilière régie par le titre IX du livre III du Code Civil, modifié par la loi du 4 janvier 1978, le décret du 3 juillet 1978 et ses textes subséquents.

OBJET : - l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ; - l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; - exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ; - la mise à disposition des biens immobiliers détenus par la SOCIETE au profit d'un ou plusieurs associés ; - et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.

CAPITAL SOCIAL : QUATRE CENTS EUROS (400,00 €) divisé en 400 parts de UN EURO (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 400.

DUREE : QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

SIEGE SOCIAL : LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE (Jura) 757 Route du Haut-Jura.

RCS : LONS LE SAUNIER (Jura).

ASSOCIES :

1) Madame Isabelle Carole BORGEY, demeurant à ARBOIS (39600), 1, rue de la Poste,

Née à SAINT-CLAUDE (39200), le 26 février 1973.

En instance de divorce de Monsieur

David Raymond Robert GIRÉ,

2) Monsieur Cyrille Paul Charles NICOD, demeurant à MOIRANS-EN-MONTAGNE (39260), 8 rue Epiphane,

Né à SAINT-CLAUDE (39200), le 30 janvier 1975.

Divorcé de Madame Sandrine GAMONET,

suivant jugement rendu par le Tribunal Judiciaire (Tribunal de grande instance) de LONS LE SAUNIER le 26 janvier 2016, et non remarié.

APPORTS EN NUMERAIRES :

Madame Isabelle BORGEY fait apport à la SOCIETE en numéraire d'une somme de DEUX CENTS EUROS (200,00 €)

Monsieur Cyrille NICOD fait apport à la SOCIETE, en numéraire d'une somme de DEUX CENTS EUROS (200,00 €)

GERANCE :

1) Madame Isabelle Carole BORGEY, demeurant à CHARCHILLA (39260), 1, rue de la Poste,

Née à SAINT-CLAUDE (39200), le 26 février 1973.

En instance de divorce de Monsieur

David Raymond Robert GIRÉ,

2) Monsieur Cyrille Paul Charles NICOD, demeurant à MOIRANS-EN-MONTAGNE (39260), 8 rue Epiphane,

Né à SAINT-CLAUDE (39200), le 30 janvier 1975.

Divorcé de Madame Sandrine GAMONET,

suivant jugement rendu par le Tribunal Judiciaire (Tribunal de grande instance) de LONS LE SAUNIER le 26 janvier 2016, et non remarié.

CESSION DE PARTS :

Les parts sociales sont librement cessibles ou transmissibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de l'unanimité des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant à l'unanimité.

AGRI CONSEIL 39

EXPLOITATION AGRICOLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE DU NOYER

Siège social : 39270 CRESSIA
Société civile au capital social variable de 53.357,16 €
R.C.S. Lons-Le-Saunier n° 407 892 884

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 11-12-2025, l'associé a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31-12-2025 et sa mise en liquidation amiable. M. LANCELOT Aimé, demeurant 5 Impasse du Miroir - 39270 CRESSIA est nommé liquidateur. Il lui est conféré les pouvoirs les plus étendus pourachever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé chez Monsieur LANCELLOT Aimé : 5 Impasse du Miroir - 39270 CRESSIA. Mention sera faite au R.C.S. de Lons-le-Saunier.

Pour avis,
le liquidateur.



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

SELAS LEGATIS DOLE

AVIS - INSERTION -
CHANGEMENT DE
RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel MOYSE, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée «LEGATIS DOLE», titulaire d'un Office Notarial à DOLE, 34 avenue de Northwich, CRPCEN 39034, le 24 novembre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant entre : Monsieur Michel Charles Edmond VERTEL, auto-entrepreneur, et Madame Annie Georgette SAMUEL, retraitée, demeurant ensemble à LA BARRE (39700) 14 A rue des Charmois, nés respectivement, Monsieur à BESANCON (25000) le 27 mai 1943 et Madame, à CHALON-SUR-SAONE (71100) le 1er décembre 1947. Mariés à la mairie de CHALON-SUR-SAONE (71100) le 17 juillet 1967 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

INSERTION -
CHANGEMENT PARTIEL
DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Agnès BUSCOZ, Notaire Associé de la SCP « Agnès BUSCOZ et Jean-Louis REVERCHON, notaires associés », titulaire d'un office notarial à SAINT-CLAUDE (39200), 29-31 rue du Pré, CRPCEN 39061, le 10 décembre 2025, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux, ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux. Entre Monsieur Claude Alix Paul Romain MOREL, retraité, et Madame Claude Andrée Marie VUILLERMOZ, retraitée, demeurant ensemble à SAINT-CLAUDE (39200) La Serre. Nés tous deux à SAINT-CLAUDE (39200), Monsieur le 31 août 1949, et Madame le 2 janvier 1953. Mariés à la mairie de SAINT-CLAUDE (39200) le 2 septembre 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

ENTREPRISE
DOMINIQUE
SCHIAVONE PERE
ET FILS

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,44 euros Siège social : 1134 Route de CHILLY 39570 MESSIA SUR SORNE 324 665 660 RCS LONS-LE-SAUNIER

Transfert du siège social

Aux termes d'une délibération en date du 20 Novembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ENTREPRISE DOMINIQUE SCHIAVONE PERE ET FILS a décidé : - D'établir l'objet social à l'activité de marchand de biens et de modifier l'article 2 des statuts, - De modifier la dénomination sociale de la société laquelle devient à compter du 1^{er} décembre 2025 : SCHIAVONE D.G. M. et de modifier l'article 3 des statuts, - de transférer le siège social du 1134 Route de CHILLY, 39570 MESSIA SUR SORNE au 210 Rue Paul Seguin Zone Artisanale 39570 MESSIA SUR SORNE à compter du 1^{er} Décembre 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

SCI CCT IMMO

SCI au capital de 2000 euros Siège social : 10 Chemin des Toupes 39570 TRENAL RCS LONS LE SAUNIER 893 064 170

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération en date du 12 décembre 2025, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quittus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 30 novembre 2025. Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Lons Le saunier.

Pour avis,
le liquidateur.

OFFICE CERRI MENTEUR
CHANGEMENT DE RÉGIME
MATRIMONIAL

Information préalable (art 1397 al 3 du c.civ.)
Svt acte reçu par Me Perrine CERRI notaire associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée "Office CERRI MENTEUR, Notaires associés", titulaire d'un office notarial dt le siège est à POLIGNY (Jura), 6 rue du Champ de Foire Et dont l'office notarial est immatriculé à la CRPCEN ss le num 39028, le 12/12/2025 M Claude Maurice, SALIN et Mme Huguette Marthe Hermance, VIONNET, dmt ensble à POLIGNY (Jura) 38, Rue des Rondins mariés ss le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de SAINT LOTHAIN (Jura) le 19/03/1966, ont adopté pr l'avenir le régime de la communauté universelle. Les oppositions pourront être faites dans un délai de 3 mois et devront être notifiées par LR/AR ou par acte de commissaire de justice à Me Perrine CERRI où il est fait élection de domicile.

Pour avis.

AGRI CONSEIL 39
GROUPEMENT
AGRICOLE
D'EXPLOITATION EN
COMMUN RECONNU
DES FRÈNES

Siège social : 39270 ROTHONAY
Société civile au capital social variable de 179.718 €
Agréé le 20-08-1974
sous le n° 39-068
R.C.S. Lons-le-Saunier
n°411 337 439

AVIS DE
TRANSFORMATION

Par décision du 12-12-2025, l'associé a décidé à compter du 01-01-2026 de transformer le groupement en Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée dénommée « EARL ELEVAGE DES FRÈNES », société civile particulière, sans création d'un être moral nouveau, de supprimer la variabilité du capital social et de préciser le siège social au 8 Rue Saint Martin – 39270 ROTHONAY. La société dont la durée est fixée à 90 ans, a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du CRPM. M. DUPARCHY Nicolas demeurant : 8 Rue Saint Martin – 39270 ROTHONAY, est nommé gérant. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de Lons-le-Saunier.

Pour avis,
le gérant.

AGRI CONSEIL 39
GROUPEMENT
AGRICOLE
D'EXPLOITATION EN
COMMUN RECONNU
DE LA VERRERIE

Siège social : 39380 LA VIEILLE-LOYE
Société civile au capital social variable de 255.750 €
Agréé le 19-12-1989
sous le n° 39-612
R.C.S. Lons-Le-Saunier
n° 354 067 118

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 5-12-2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée du groupement et sa mise en liquidation amiable. Sont nommés en qualité de liquidateurs : M. VERMOT-GAUCHY Daniel, demeurant : 42 Bis Rue de la Motte – 39380 LA VIEILLE-LOYE et M. VERMOT-GAUCHY Christian, demeurant : 3 Rue de la Verrerie – 39380 LA VIEILLE-LOYE, et leur ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour acheter les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Monsieur VERMOT-GAUCHY Christian, liquidateur, 3 Rue de la Verrerie – 39380 LA VIEILLE-LOYE. Le dépôt des actes et pièces relatives à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER. Mention sera faite au R.C.S. de Lons-le-Saunier.

Pour avis,
les liquidateurs.

INSERTION - RESILIATION
DE LOCATION GERANCE
ET CESSION DE FONDS DE
COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Vincent CORNÉILLE, Notaire à POUILLEY-LES-VIGNES (25115), Parc d'Activités, 1 rue des Combottes, le 02 décembre 2025, enregistré au SPFE de BESANCON le 11 décembre 2025 Référence 2025N1735, il a été constaté ce qui suit : 1 / La résiliation de la location gérance à LE FRASNOIS (39130) 6 lieu-dit La Fromagerie, identifiée au SIREN sous le n°525186300 et immatriculée au RCS de LONS-LE-SAUNIER, et M. Xavier Thierry Michel FOYET, demeurant à BONLIEU (39130) 13 rue de la maison blanche. D'un fonds de commerce de RESTAURATION RAPIDE, BAR, SALON DE THÉ sis et exploité à LE FRASNOIS (39), 6 Lieudit La Fromagerie, lui appartenant, connu sous le nom commercial LA TRATTORIA DES CASCADES et pour lequel il est immatriculé au RCS de LONS LE SAUNIER, sous le n° 525186300.

2 / La cession dudit fonds de commerce par la Société ALGI au profit de M. Xavier Thierry Michel FOYET, Le fonds comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés, le droit au bail, La licence de IV catégorie, le mobilier commercial, servant à son exploitation. Le CESSIONNAIRE est propriétaire du fonds cédé à compter du 02 décembre 2025 Il en a eu la jouissance dès avant ce jour par sa qualité de locataire-gérant. Moyennant le prix principal de 132 500€ s'appliquant : - aux éléments incorporels pour 62 008,00€, - au matériel pour 70 492,00€. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Maître Julien RAULT notaire à CHAM-PAGNOLE (39300) 24 Rue Général Leclerc où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

API JURA

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ
LIMITÉE
AU CAPITAL DE 10 000 €
SIEGE SOCIAL : ZI 363 RUE VICTOR
PUISEUX
39000 LONS-LE-SAUNIER
803 512 011 RCS LONS LE SAUNIER

Par décision du 05/12/2025, l'associé unique a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de l'EURL API JURA, à compter du même jour. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de l'EURL API JURA au profit de la société COOPERATIVE APICOLE DU JURA, associée unique de la société API JURA, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'ont pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER : 295 Rue Georges Trouillot, 39000 LONS-LE-SAUNIER cedex. La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au RCS de LONS-LE-SAUNIER s'effectuera à l'expiration du délai d'opposition des créanciers. Mention sera faite au RCS de LONS-LE-SAUNIER.

INSERTION -
CHANGEMENT DE
RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Dominique RUEZ, Notaire Associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « SELARL RUEZ & Associés, notaires », titulaire d'un office notarial dont le siège est à DOLE (Jura), 13, rue Macédonio Melloni, CRPCEN 39032, le 9 décembre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Patrick Charles RIVA, retraité SNCF, et Madame Martine Berthe Irène MATHIEU, sans profession, demeurant ensemble à DOLE (39100) 29 Rue Justin Pannaux. Monsieur est né à DOLE (39100) le 25 octobre 1953, Madame est née à TAVAUX (39500) le 28 mai 1956. Mariés à la mairie de TAVAUX (39500) le 31 juillet 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Mention sera faite au R.C.S. de Lons-le-Saunier.

Pour avis
les liquidateurs.

LEGALTYS

HUMA

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 59, chemin des
Vannodes,
39570 CHILLE

933 414 906 RCS LONS LE SAUNIER

Par ASSP en date du 11/12/2025, il a été constitué une SASU dénommée :

LDF 74

Siège social : 1055 rue de la Lième 39570 PERRIGNY Capital : 50000 €
Objet social : - L'exploitation d'un centre de loisirs, notamment de bowling, laser game, aire de jeux pour enfants, restauration, brasserie, etc. et plus généralement toutes activités de loisirs. - Toutes activités d'organisation de spectacles et d'événements, location de salles et séminaires. - L'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de bar, brasserie et restauration. Président : la société URBAN LOISIRS SAS située 1055 rue de la Lième 39570 PERRIGNY immatriculée au RCS de LONS-LE-SAUNIER sous le numéro 524502911 Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LONS-LE-SAUNIER.

Pour avis

La Gérance

AGIS
Maître Antoine CONVERSET
38 rue du Miroir
39200 SAINT-CLAUDE
19 Avenue Jean Moulin
39000 LONS-LE-SAUNIER

Par acte sous seing privé électronique en date à Lons-le-Saunier du 27 novembre 2025, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement du Jura le 3 décembre 2025, dossier 2025 00026015, référence 3904P012025 A 00823

Madame Nathalie GRIGI ayant son siège social 184, rue de la colonne, 39570 Chilly-le-Vignoble, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lons-le-Saunier sous le numéro 404 864 258, A CEDE

à la société TAXI DE LA LUNA, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 4 Impasse des Platières, 71270 Mouthier-en-Bresse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chalon-Saône sous le numéro 989 467 790, représentée par Monsieur Ludovic DE-REPPIERRE,

La branche complète et autonome d'activité de son fonds artisanal de taxi attachée à l'autorisation de stationner sur l'emplacement n°1 de la commune de Voiteur (39210), moyennant le prix de 85 000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 28 novembre 2025.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de AGIS, 3 Rue du Miroir, 39200 Saint-Claude

Pour avis

OZIL

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : ZAC L'Auvergne,
39220 BOIS D'AMONT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BOIS D'AMONT du 12.12.2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : OZIL

Siège social : ZAC L'Auvergne, 39220 BOIS D'AMONT

Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles bâti ou non

dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; la souscription de tout emprunt destiné à financer l'acquisition desdits immeubles ou la réalisation de travaux dans lesdits immeubles.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Omer OZIL, demeurant :

8, Rue des Sapins, 39400 MORBIER

Clauses relatives aux cessions de parts :

agrément requis dans tous les cas

agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LONS-LE-SAUNIER.